

Montréal, le 29 janvier 2024

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Jocelyn Ouellette  
Avocat  
6217, rue Laurendeau  
Montréal (Québec) H4E 3X8

**OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2023-2032  
d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution (le Distributeur)  
Dossier Régie R-4210-2022, phase 2**

---

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) prend note, dans votre correspondance datée du 16 janvier dernier, de la précision additionnelle que le RNCREQ apporte à sa demande d'intervention, dans le cadre du dossier susmentionné.

La Régie juge qu'il est raisonnable de permettre au RNCREQ d'intervenir sur la prévision de la demande liée à la décarbonation des procédés industriels.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml